



FICHE DE DEMANDE D'ACCUEIL

Date de la demande :

L'enfant

NOM.....PRENOM.....

DATE de NAISSANCE (ou présumée).....

Date de placement souhaitée

Temps d'accueil hebdomadaire de l'enfant demandé par la famille :

*Les temps de transmission des informations relatives à l'enfant seront inclus dans votre besoin d'accueil

7h45 – 18h15 Amplitude d'ouverture	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi	TOTAL
Horaires de présence	De.....h à.....h	De.....h à.....h	De.....h à.....h	De.....h à.....h	De.....h à.....h	Jours :
Nombre d'heures de présence journalière heures heures heures heures heures	Heures :

A remplir en cas de résidence alternée (l'autre parent) ou d'emploi du temps tournant

7h45 – 18h15 Amplitude d'ouverture	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi	TOTAL
Horaires de présence	De.....h à.....h	De.....h à.....h	De.....h à.....h	De.....h à.....h	De.....h à.....h	Jours :
Nombre d'heures de présence journalière heures heures heures heures heures	Heures :

Les établissements sont fermés : **2 semaines** entre Noël et jour de l'An et **4 semaines** au mois d'aout : soit **6 semaines par an**.

Avez-vous besoin de congés supplémentaires ? Si oui combien :

NOM du père.....Prénom.....

Tel portable..... E-mail.....

Profession :.....**Lieu de travail**.....

NOM de la mère.....Prénom.....

Tel portable..... E-mail.....

Profession :.....**Lieu de travail**.....

Adresse.....

Tél. domicile.....

Commentaires :

.....

.....

CONFIRMATION

Cadre réservé à l'administration

Janvier			Juillet		
Février			Août		
Mars			Septembre		
Avril			Octobre		
Mai			Novembre		
Juin			Décembre		

REGLEMENT - DEMANDES D'ACCUEIL

Les parents doivent confirmer leur demande d'accueil **tous les mois** par téléphone ou par visite ou par mail, compte tenu du nombre important de demandes effectuées.

Si un mois n'est pas confirmé, la radiation intervient d'office.

Pour le mois d'août, la confirmation de la demande doit s'effectuer la dernière semaine, lors de la réouverture des Multi-Accueil-Collectif.

Toute demande de place ultérieure à une radiation conduira à une nouvelle inscription, dès cette date.

Les critères d'admission

Les dossiers sont étudiés en tenant compte des contraintes organisationnelles de chacun des établissements et les places sont ensuite attribuées en fonction de l'ancienneté de la demande.

La commission d'admission garantit l'optimisation de la fréquentation des structures et prend en compte au mieux les besoins des enfants et des familles.

LU ET APPROUVE, le :

La Directrice

Les Parents